

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Comité du patrimoine mondial
Dix-septième session**

**Carthagène, Colombie
6-11 décembre 1993**

**Point 12 de l'ordre du jour provisoire : Examen des demandes
d'assistance internationale**

A. PATRIMOINE NATUREL

A.1 Assistance préparatoire

A.1.1 Parc national Sangay (Equateur)

Antécédents: le Parc national Sangay a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1983. Il a également été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril à la seizième session du Comité du patrimoine mondial de Santa Fé. Un rapport de suivi spécial sera présenté par les responsables régionaux de l'UICN. L'Equateur a reçu une somme importante au titre du Fonds du patrimoine mondial, essentiellement pour le site du patrimoine mondial des Iles Galapagos. 20.000 dollars EU ont été accordés en 1985 au Parc national Sangay pour la promotion. Un cours de formation a eu lieu en 1985 au Parc national Sangay (10.000\$EU).

Description de la demande: la demande initiale s'élevait à 30.000\$EU mais des fonds ayant été obtenu depuis du GEF, le nouveau montant est maintenant de 28.500\$EU. Une proposition de budget détaillé d'un montant de 25.000\$EU ainsi qu'une lettre concernant l'achat d'équipement en communications pour 3.000\$EU ont été fournis. Les dépenses couvriront l'achat de radios, de panneaux solaires et de trois talkie-walkies, et de matériel de signalisation et d'informations pour le public ainsi que de six chevaux. Enfin, une étude sur la propriété terrienne sera entreprise en coopération avec les populations locales.

Montant demandé au titre du Fonds: 28.500\$EU. La contribution nationale sera de 22.000\$EU.

L'Equateur est entièrement à jour dans le paiement de sa contribution au Fonds.

Action du Comité : Le Bureau a rappelé que le Parc national Sangay avait été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril, au cours de la seizième session du Comité du patrimoine mondial tenue à Santa Fé. Le Bureau a différé la décision sur ce projet de 28.500\$EU et recommande au Comité d'examiner cette demande en tenant compte du rapport de suivi, qui sera présenté à la dix-septième session du Comité.

A.1.2 Mont Nimba (Guinée)

Antécédents: le Centre du patrimoine mondial a reçu, le 30 novembre 1993, une demande d'assistance technique du gouvernement de la Guinée. Le Mont Nimba a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril lors de la seizième session du Comité du patrimoine mondial. A la demande du Comité, une mission multidisciplinaire a été effectuée, du 15 au 30 mai 1993. Les recommandations de cette mission ont été discutées et acceptées lors de la réunion du Bureau, en juin 1993. Le gouvernement de la Guinée a été prié de fournir une proposition d'inscription révisée indiquant les nouvelles limites du site.

Le gouvernement de la Guinée a également été prié d'établir un centre administratif pour le site et de soumettre un projet supplémentaire d'assistance technique exception faite du montant de 30.000\$EU, approuvé en juin par le Bureau. Une proposition d'inscription révisée a été reçue, ainsi qu'une proposition de projet permettant d'établir un nouveau centre administratif. Il faut noter que le projet pilote dirigé par l'UNESCO/PNUD prendra fin le 31 décembre 1993.

Description de la demande: Une demande originelle d'un montant de 45.000\$EU a été reçue. Le projet d'assistance technique est destiné à assurer la continuité de l'administration du site entre la fin du projet-pilote et le commencement prévu d'un nouveau projet PNUD/FAO. Le projet offrira des services de consultants, des équipements opérationnels et de la protection sur le site. En outre, le projet contribuera à la mise en oeuvre du nouveau centre d'administration dont la législation est en cours d'élaboration. Un consultant organisera une réunion de donateurs afin d'identifier les sources de financement pour l'administration en cours du site.

Montant demandé au titre du Fonds: 45.000\$EU. La contribution nationale additionnelle sera de 15.000\$EU.

La Guinée est à jour dans le paiement de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial, entièrement pour 1992 et partiellement pour 1993.

Action du Comité: le Bureau a étudié la demande de 45.000\$EU pour le site du patrimoine mondial en péril. Il a recommandé la réduction du projet à 30.000\$EU en différant la décision jusqu'à ce que soit présenté le rapport de suivi à la dix-septième session du Comité.

A.1.3 Parc national du Komodo (PNK) (Indonésie)

Antécédents: le Parc national du Komodo (PNK) a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1991. C'est le parc le plus important pour l'espèce menacée du Dragon de Komodo et son récif de corail est également exceptionnel. La flore et la faune du PNK représentent toute la richesse évolutive du domaine indo-malais. Depuis l'inscription de ce site sur la Liste du patrimoine mondial, le nombre de visiteurs est passé de 14.000 en 1990 à 17.000 en 1992. Un plan de sentiers balisés pour les visiteurs est en cours, mais sa réalisation dépend des fonds disponibles. Un plan de gestion existe et 89 personnes travaillent actuellement pour le parc. Le budget annuel est passé de 70.000\$EU à 200.000\$EU en 1992.

L'UICN, au cours de l'évaluation de la proposition d'inscription, avait remarqué un certain nombre de besoins en équipements et matériel d'entretien. Il y a lieu en particulier d'augmenter le nombre et la qualité des patrouilles le long du littoral du parc. Il n'existe pas d'état de conservation écrit du site. Cependant, un rapport oral sera présenté à la session du Comité.

Description de la demande: le projet a été préparé par les autorités du Parc national du Komodo et révisé par les autorités gouvernementales indonésiennes compétentes ainsi que par le Comité indonésien pour la mise en oeuvre de la Convention et le Bureau de l'UNESCO (ROSTSEA). La demande a trois buts principaux: a) améliorer l'état des principaux équipements et les besoins en infrastructures pour renforcer les capacités de surveillance et de communications, b) améliorer les compétences du personnel en matière de suivi et de conservation, c) entreprendre une étude de population des villages adjacents. Les frais principaux se répartissent comme suit: achat d'un garde-côte (12.000\$EU) et de 10 générateurs solaires pour les postes de garde (10.000\$EU); formation du personnel pour l'entretien et le fonctionnement des équipements, et dans le domaine des relevés marins et des techniques de recensement des populations animales (11.000\$EU).

Montant demandé au titre du Fonds: l'assistance technique est demandée pour: l'achat d'équipement (32.000\$EU) (y compris un bateau à moteur, des radios pour les postes de garde, des antennes, des générateurs solaires, la construction de puits pour alimenter les postes de garde, etc.), la formation du personnel (11.000\$EU), les études socio-économiques (5.000\$EU), et les frais divers (1.500\$EU), soit un total de **49.500\$EU**.

L'Indonésie a payé sa contribution au Fonds du patrimoine mondial jusque fin 1992.

Action du Comité: Le Bureau a étudié la demande d'un montant de 49.500\$EU destiné au Parc national du Komodo et a recommandé que le Comité approuve un montant de 37.000\$EU, en supprimant la rubrique "formation du personnel". Il a été noté que les autorités du parc avaient déjà établi un programme de formation pour 1994-1995.

A.2 Formation

A.2.1 Ecole de formation de spécialistes de la faune sauvage (Cameroun)

Antécédents : l'Ecole de formation de spécialistes de la faune sauvage, située au Cameroun, est le premier institut régional de formation de responsables de réserves de faune et zones protégées en Afrique francophone. Le Fonds du patrimoine mondial a contribué financièrement à la formation dans cette Ecole de responsables venus du Congo, de Guinée, du Niger, du Sénégal et du Zaïre, pour un montant total de 76.000 dollars EU. Le Fonds du patrimoine mondial a également fourni 8.000 dollars EU en 1986, pour permettre la participation du directeur de l'Ecole au 20ème Séminaire international sur les Parcs nationaux et Réserves, aux Etats-Unis et au Canada. En 1988, le Fonds a fourni 4.000 dollars EU pour permettre la participation du directeur principal à l'Assemblée générale de l'UICN au Costa Rica. Par ailleurs, le directeur de l'Ecole a participé à l'Atelier sur le patrimoine mondial qui s'est tenu au cours du 4ème Congrès mondial des Parcs, à Caracas, Venezuela, en février 1992 ; il y a présenté un rapport sur les programmes de formation dispensés par l'Ecole.

Description de la demande : le directeur de l'Ecole a soumis un projet d'organisation d'un séminaire sous-régional pour l'Afrique francophone, à l'intention des responsables de sites du patrimoine mondial et des réserves de la biosphère. Ce séminaire de sept jours est prévu pour janvier ou février 1994. On y discutera d'informations relatives à un certain nombre de projets menés dans les zones protégées du Cameroun, y compris dans la Réserve de faune de Dja (site du patrimoine mondial et Réserve de la biosphère) et

dans la Réserve de la biosphère de Wasa. Le séminaire se tiendra dans la Réserve de la biosphère de Wasa et traitera de questions concernant les aspects caractéristiques des sites du patrimoine mondial et des réserves de la biosphère : leur importance dans les réseaux nationaux et régionaux de zones protégées, la gestion des réserves de la biosphère, les conventions internationales régissant les zones protégées et l'importance du développement du tourisme dans la gestion des zones protégées. On y invitera des participants des pays suivants : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo et Zaïre. L'UNESCO, l'UICN et le WWF seront également invités à envoyer des représentants à ce séminaire.

Bien que la demande ait été soumise sur des formulaires de préparation d'une proposition d'atelier de formation, la nature de l'activité prévue ressemble davantage à un séminaire régional d'experts techniques qu'à un exercice de formation.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : une somme de 43.667 dollars EU est demandée pour couvrir les dépenses suivantes : transport aérien international (17.697 dollars EU), per diem pour les participants internationaux (18 au total, soit 11.450 dollars EU), per diem pour 5 participants camerounais (3.365 dollars EU), transport local et visites sur le terrain (8.230 dollars EU), dépenses d'organisation et secrétariat et autres frais divers (2.925 dollars EU).

Contribution nationale : le directeur de l'Ecole a indiqué que des contributions nationales en nature sont prévues, mais il ne donne aucun détail. Il a également indiqué qu'il recherchait des contributions auprès d'autres organisations mais il n'en mentionne pas les noms.

Action du Comité : Le Bureau a étudié la demande d'un montant de 43.667\$EU destiné à la formation et a recommandé au Comité d'approuver un montant ne dépassant pas 35.000\$EU ; cette somme ne serait mise à disposition qu'après réception et approbation par le Centre, d'informations plus détaillées sur le programme des cours ainsi que sur la justification du coût estimé.

A.2.2 Cours de formation (Côte d'Ivoire)

Antécédents: ce cours de formation est organisé par "l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts" (ENGREF). 30.000\$EU ont été approuvés en 1993 pour l'Ecole nationale du Génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF) pour l'organisation d'un séminaire de formation qui s'est tenu à la Réserve de biosphère de Baoulé au Mali, en février 1993. Le Comité a chargé le Centre de demander aux organisateurs: a) d'inclure une composante sur la philosophie et les activités de la Convention dans le cours de

programmes scolaires, b) d'entreprendre une évaluation du cours portant sur les cinq dernières années et de faire une étude sur le retour des participants aux cours dans les Etats-Parties africains pour assumer des responsabilités relevant de la protection du patrimoine naturel et c) de veiller à ce que le prochain cours ait lieu sur un site du patrimoine mondial naturel africain. Le rapport sur le cours de formation couvrant les points b) et c), indique que 53 participants sur 60 travaillent dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et sept d'entre eux plus spécialement dans les zones protégées. Le point a) a été discuté directement avec l'organisateur du cours.

Description de la demande: l'ENGREF a demandé une aide financière au titre du Fonds du patrimoine mondial pour organiser ce cours de formation sur le site du patrimoine mondial du Parc national de Taï en Côte d'Ivoire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982. Le cours mettra l'accent sur les thèmes écologiques et les questions de conservation suivants: la faune sauvage, la végétation et les recherches sur les ressources naturelles et l'utilisation de l'espace.

25 étudiants de nationalités différentes (Belgique, Burkina-Faso, Canada, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Sénégal et Tchad) participeront à ce cours qui sera mis en oeuvre en coopération avec les partenaires nationaux (Ministère de l'agriculture, autorités régionales, etc.).

Montant demandé au titre du Fonds: le budget total révisé s'élève maintenant à 71.917\$EU, selon la ventilation suivante: organisation du cours (3.595\$EU), professeurs et personnel (25.466\$EU) et transports (35.483\$EU), dépenses diverses telles que les photocopies pour les participants, etc. (10.526\$EU). L'Ecole nationale supérieure agronomique (ENSA) d'Abidjan fournira deux véhicules.

Une somme de **40.000\$EU** est demandée au titre du Fonds du patrimoine mondial.

Action du Comité : Le Bureau a étudié la demande d'un montant de 40.000\$EU destiné à un cours de formation organisé par l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF). Ce cours a fait l'objet d'un long débat. Le Bureau a exprimé des réserves concernant l'efficacité du programme en fonction de son coût et ses résultats par rapport à la gestion des sites du patrimoine mondial. Bien que l'ENGREF ait répondu aux questions posées par le Comité lors de sa seizième session, les informations détaillées qu'elle a fournies n'étaient pas suffisantes pour prendre une décision à ce moment-là. Le Bureau a demandé au Centre de se mettre immédiatement en contact avec le Directeur du cours pour qu'il présente au Comité des informations complémentaires. Au cas où ces informations seraient reçues à temps, la demande pourrait être examinée par le Comité.

B. PATRIMOINE CULTUREL

B.1 Coopération technique

B.1.1 Parc national de Serra da Capivara (Brésil)

Antécédents : le site culturel du Parc national de Serra da Capivara a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1991. Jusqu'à maintenant, le Brésil a reçu 45.000 dollars EU pour une assistance technique et un montant considérable pour la formation. Aucune assistance n'a été fournie jusqu'ici pour le site de Capivara.

Le Brésil a payé des contributions volontaires au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1992-1993.

Description de la demande : la Fundação do Homem Americano collabore avec les autorités nationales et locales pour la gestion et la conservation du Parc. La demande, qui a été présentée par la Fondation et appuyée par les autorités nationales par l'intermédiaire de la Délégation permanente auprès de l'UNESCO, comporte deux éléments :

1. Une demande pour des mesures à prendre dans trois des parties du Parc les plus visitées (Toca do Baixao do Perna I, Toca da Baixao da Vaca et Sitio do Meio), dans le double but de protéger les peintures et en même temps de mieux contrôler et de faciliter les visites aux sites. Des structures de protection seraient installées sur les trois sites (demande de 20.000 dollars EU) et deux gardes seraient engagés pour la supervision et la protection (5.000 dollars EU). Cette assistance permettrait de mieux gérer le flux grandissant des visiteurs tout en assurant une conservation convenable des peintures rupestres.
2. Une demande pour l'achat d'équipements pour l'inventaire et la documentation des peintures rupestres (28.000 dollars EU). Cette assistance complètera une contribution financière nationale considérable pour la formation et les services techniques. L'objectif de ce projet est la réalisation d'un inventaire complet des peintures rupestres ainsi que la saisie et l'examen, par des méthodes informatisées, de peintures ne pouvant être observées par un oeil humain.

Contribution nationale: le montant total du projet s'élève à 155.000 dollars EU, dont 67.000 dollars EU seront pris en charge par les autorités nationales et 35.000 dollars EU par le Fundo Nacional do Meio Ambiente.

Demande au titre du Fonds: une somme de 25.000 dollars EU est demandée pour des mesures de protection (voir point 1 ci-dessus)

dont 5.000 dollars EU pour les salaires des gardes. 28.000 dollars EU sont demandés pour l'achat d'un magnétoscope et d'un ordinateur qui ne sont pas disponibles sur place (voir point 2 ci-dessus).

Action du Comité : En ce qui concerne la première partie de la demande, le Bureau a considéré qu'il était nécessaire de fournir une assistance préparatoire qui permettrait d'étudier, de façon approfondie et en collaboration avec des experts internationaux, quelles seraient les mesures les plus appropriées. En conséquence, le Bureau recommande au Comité de ne pas approuver la première partie de la demande, mais d'allouer plutôt un montant de 15.000\$EU, au titre de l'assistance préparatoire, pour permettre l'étude la plus appropriée de la protection des peintures rupestres.

En ce qui concerne la seconde partie de la demande, le Bureau recommande au Comité d'approuver la somme de 28.000 \$EU pour l'achat d'équipements nécessaires à la production d'une documentation et d'un inventaire des peintures rupestres de ce site.

B.1.2 Vieille Ville de La Havane et ses fortifications (Cuba)

Antécédents : le site de la Vieille Ville de La Havane et ses fortifications a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982. Jusqu'à maintenant, Cuba a reçu une assistance pour la formation permettant la participation de trois étudiants au Cours interrégional sur la conservation des monuments et des sites à Bahia, Brésil (1988, 1990 et 1993), 50.478 dollars EU pour une assistance technique (20.478 dollars EU pour La Havane en 1985 et 30.000 dollars EU pour Trinidad en 1991) et 20.000 dollars EU pour une assistance d'urgence (La Havane, 1993).

Cuba a réglé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial.

Description de la demande : les efforts du gouvernement cubain pour la conservation de la Vieille Ville de La Havane se concentrent sur la réhabilitation et la restauration intégrales de la place de La Plaza Vieja. Une Campagne internationale pour la sauvegarde de La Plaza Vieja a été lancée par l'UNESCO en 1989.

En mars 1993, un violent ouragan s'est abattu sur Cuba et a causé des dommages considérables aux bâtiments qui avaient été récemment restaurés et aux structures en attente de réhabilitation. A la demande du gouvernement cubain, une assistance d'urgence a été fournie par le Fonds du patrimoine mondial, pour un montant de 20.000 dollars EU permettant d'effectuer des réparations urgentes aux bâtiments donnant sur la place. Cette assistance est mise en oeuvre actuellement par l'intermédiaire du Centre national de conservation de La Havane, en collaboration avec le Bureau de

l'UNESCO à Cuba.

Le gouvernement cubain continue à accorder la plus haute priorité à la réhabilitation et à la restauration de La Plaza Vieja. Des travaux sont prévus en 1993 et 1994 dans trois des bâtiments qui entourent la place (le Cine Havana, le Cafe Taberna et le Colegio del Santo Angel). Une demande de 55.000 dollars EU a été soumise par le gouvernement cubain comme contribution à ces travaux pour compléter les réparations urgentes en cours. Le budget ne sera utilisé que pour les travaux de restauration et de consolidation.

Contribution nationale : toutes les dépenses relatives à la préparation du projet, main-d'oeuvre qualifiée et non qualifiée, équipement réutilisable, supervision et gestion du projet, seront à la charge des autorités nationales. Ces dépenses s'élèvent à 800.000 dollars EU.

Montant demandé au titre du Fonds: une somme de 55.000 dollars EU est demandée pour l'achat d'équipement non réutilisable et de matériaux nécessaires à la consolidation et la restauration de trois bâtiments autour de la place.

Action du Comité : Le Bureau a décidé de soumettre cette demande au Comité, en recommandant qu'elle soit considérée sur la base des résultats de la mission de suivi menée cette année et dont le rapport sera présenté à cette session du Comité.

B.1.3 Falaises de Bandiagara - Pays Dogon (Mali)

Antécédents: le Mali a ratifié la Convention du patrimoine mondial en 1977. Trois sites maliens sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, Tombouctou, Djénné et les Falaises de Bandiagara. Le Mali a bénéficié à plusieurs reprises d'assistance préparatoire, pour préparer les dossiers d'inscription des trois sites (en 1981, 1988 et 1989) et pour élaborer une requête de coopération technique concernant le site de Bandiagara en 1990. En outre, un montant de 45.000 dollars des Etats Unis d'Amérique a été accordé en 1991 pour la restauration de mosquées à Tombouctou. Enfin, deux bourses de formation ont été accordées à des ressortissants maliens en 1992 pour un montant de 8 400 dollars.

Le Mali est à jour dans le paiement de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

Description de la demande: la requête présentée par le Mali a été élaborée sur les recommandations du rapport d'expert financé par l'assistance préparatoire de 1990. Elle portait initialement sur un montant de 220.000 dollars des Etats-Unis et visait à réaliser un inventaire systématique du site, qui comprend environ trois cents villages (maisons, matériels ethnographiques et étude

typologique des villages), tout en menant à bien une formation des personnels locaux et une sensibilisation des habitants. Le montant de la requête et l'ampleur des travaux envisagés dépassant nettement ce qui peut être financé par le Fonds du patrimoine mondial et avec son seul soutien, le Centre du patrimoine mondial a organisé une réunion avec les autorités maliennes et l'expert auteur du rapport d'assistance préparatoire pour définir une demande plus modeste susceptible d'être acceptée par le Comité. Le projet consiste donc à présent à sélectionner trois villages, chacun représentatif de l'un des établissements humains des trois zones caractéristiques du site, le plateau, la falaise-éboulis et la plaine, puis d'en effectuer les inventaires complets: relevés architecturaux des édifices principaux, relevés des ornements sculptés et dessinés, relevés topographiques, établissement de typologies des différents bâtiments, état et description des restaurations nécessaires, établissement de modèles-types de relevés et de description utilisables dans d'autres villages par la suite, etc. L'ensemble de ce travail fournira une description scientifique des bâtiments indispensable à la définition et la mise en oeuvre des mesures de protection, de conservation et de restauration nécessaires.

La méthodologie appliquée et la formation du personnel local qui participera au projet pourront ensuite apporter des solutions pour les autres villages du site et permettre éventuellement d'élaborer un projet plus complet pour financement par des sources autres que le Fonds du patrimoine mondial, le PNUD par exemple.

Contribution nationale: à la suite du rapport d'expert de 1990 financé par l'assistance préparatoire, et conformément à ses recommandations, une Mission culturelle a été constituée et implantée dans le pays Dogon par les autorités du Mali. Cette Mission comprend en permanence six personnes, dont un historien, un archéologue et un ethnologue. Le gouvernement du Mali mettra ces personnels, renforcés de six techniciens et de deux chauffeurs, ainsi que tout le matériel disponible, à la disposition du projet, ce qui représente une contribution nationale de l'ordre de 110.000 FF, soit environ 22.000 dollars des Etats-Unis, pour les seuls traitements des personnels.

Demande au titre du Fonds: Une requête de 42.000 dollars est demandée au Fonds du patrimoine mondial, selon la ventilation suivante:

Matériel nécessaire: deux appareils photographiques (environ 20.000F); un magnétophone (5.000F), matériel de relevé (10.000F), matériel de camping (5.000F), pour un total de 40.000 FF, soit environ **8.000** dollars.

Rassemblement des données existantes à partir de documents, photographies, films etc. à Paris (Musée de l'homme et Musée des Arts africains et océaniques): un mois et demi environ par un jeune chercheur, soit **2.000** dollars. ;

Mission sur place de deux experts internationaux pendant 4 mois:

Un anthropologue (P5 x 4 mois = 16.000 dollars)
 Un dessinateur spécialisé (P3 x 4 mois = 11.000 dollars)
 Deux voyages: 2.000 dollars

Pour un total de **29.000** dollars.

Activités de formation: les cinq agents locaux qui travailleront au projet bénéficieront d'une formation en participant aux travaux. Il est en outre proposé de faire venir de Bamako, pour de courtes périodes, du personnel chargé de la protection du patrimoine qui bénéficiera également d'une formation sur place (environ dix personnes, voyages et hébergement, environ 15.000 F, soit environ **3.000** dollars).

Action du Comité : Le Bureau a décidé de recommander au Comité d'approuver la somme de 42.000\$EU pour un projet-pilote d'inventaire à mettre en oeuvre dans trois des trois cents villages du site, chacun d'eux étant représentatif des établissements humains des trois zones caractéristiques du site (le plateau, la falaise-éboulis et la plaine).

B.2 Formation

B.2.1 Cours régional de formation à la conservation et à la protection des monuments et sites culturels, destiné à des architectes du Maghreb (1994 et 1995, Tunisie)

Antécédents : les pays du Maghreb concernés au plan régional par cette formation collective (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) possèdent de nombreux sites et monuments culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, dont des médinas, qui s'insèrent dans un patrimoine architectural d'une grande ampleur. Mais les villes et monuments de la région sont menacés de nos jours par de nombreux facteurs accélérant leur dégradation et notamment par le manque de professionnels locaux spécialisés dans les besoins en conservation du patrimoine culturel et les méthodes d'analyse et d'intervention en milieu urbain islamique.

La conservation de ce patrimoine bâti ou archéologique nécessite l'intervention permanente d'architectes spécialisés, selon les nombreuses recommandations internationales, en

particulier de l'UNESCO, de l'ALECSO et de l'ICOMOS.

Les ministres maghrébins de la culture des cinq pays concernés ont donc adopté en juin 1993 le principe d'un cours régional de conservation architecturale et ont chargé l'Institut national du patrimoine de la Tunisie d'en assurer la mise en oeuvre.

Une première assistance préparatoire pour la finalisation et la mise en place du cours d'un montant de 15.000 dollars des Etats-Unis a été accordée au titre de 1993 par le Président du Comité du patrimoine mondial.

Description du projet: Ce cours post-universitaire d'une durée de deux ans (1994 et 1995) s'adressera à une vingtaine d'architectes diplômés de la région et sera organisé par l'Institut national du Patrimoine de la Tunisie en étroite collaboration pédagogique et technique avec l'ICCROM ainsi que l'ICOMOS. Il vise à former des architectes spécialisés de haut niveau capables de préserver et prolonger la vie du patrimoine culturel maghrébin dans toutes ses composantes historiques et culturelles, y compris les influences tant historiques (gréco-romaine, turque et espagnole) que modernes (italienne et française). L'accent sera mis plus particulièrement sur l'étude des sites, parcs, édifices et centres historiques dans un contexte de développement urbain et rural intégré.

a) Le corps enseignant (une trentaine d'intervenants pendant les deux ans, choisis avec l'ICCROM), sera composé de spécialistes tunisiens et internationaux pour les domaines spécialisés non représentés en Tunisie;

b) Le programme établi avec l'ICCROM s'étendra sur deux années universitaires (un semestre par an, en 1994 et 1995), à Tunis (INP) et dans divers lieux de stage, avec:

- une année de cours et séminaires (30 heures x 25 semaines);
- une année de travail personnel encadré et adapté aux besoins spécifiques de chaque élève, et s'achevant par la soutenance d'un mémoire;
- des stages sur des chantiers-école et dans les programmes de recherche de l'Institut du patrimoine, et notamment à Carthage et dans la Médina de Tunis, sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial;
- les matières enseignées concerneront notamment l'histoire de l'art et les politiques d'intervention, la documentation et les méthodes d'analyse, le diagnostic et les interventions techniques, l'environnement bâti et naturel, les différents aspects de la gestion, notamment

du tourisme ainsi que les législations de protection, la formation à la recherche et la préparation d'un mémoire.

- au terme des deux années, l'enseignement sera sanctionné par un certificat ou diplôme permettant, en Tunisie, l'inscription aux concours pour le recrutement des architectes des monuments historiques.

c) Le recrutement s'adressera à une vingtaine de candidats pour moitié tunisiens et pour moitié des autres pays du Maghreb, sélectionnés tous les deux ans parmi les titulaires d'un diplôme d'architecte et ayant une expérience effective de deux ans minimum. La sélection se fera sur dossier et après entretien avec les candidats.

d) Ce cours, qui sera renouvelé, s'adressera dans un premier temps aux architectes du Maghreb mais pourra être élargi par la suite à d'autres pays arabes et islamiques.

Le budget total pour 1994-1995 est de 470.000 dollars EU (dont 204.000 dollars EU pour les dépenses opérationnelles, 150.000 dollars EU pour un premier investissement non renouvelable par la suite, et 116.000 dollars EU pour les bourses et les allocations de voyage pour les étudiants non tunisiens). 370.000 dollars EU seront couverts par des contributions nationales et autres contributions.

Contribution nationale et autres contributions : le directeur de l'INP a communiqué au Secrétariat le plan prévisionnel financier suivant pour les 370.000 dollars EU qui restent à couvrir :

- Tunisie :

148.000 dollars EU (honoraires des enseignants tunisiens et logistique du cours à Tunis : bâtiments, locaux de bureaux, frais généraux, secrétariat, etc.) ;

- Coopération bilatérale Tunisie-Italie :

53.000 dollars EU (somme demandée par l'ICCROM et acceptée par les autorités italiennes en avril 1993) ;

- Coopération bilatérale Tunisie-France :

53.000 dollars EU (projet accepté en principe par les autorités françaises en mars 1993) ;

- Programme régulier de l'UNESCO :

une partie des 116.000 dollars EU nécessaires pour les voyages et les bourses des étudiants pourrait être

financée par le Secteur de la Culture (CLT/CH) au titre du biennium 1994-1995, en fonction de ses disponibilités.

Montant demandé au titre du Fonds: Sur un budget total de 470.000 dollars des Etats-Unis pour 1994 et 1995, 100.000 dollars EU répartis sur deux ans (50.000 dollars EU par an) est demandée au Fonds pour couvrir les dépenses suivantes:

-	Direction pédagogique : salaire du Directeur pendant la durée du cours	10.000 dollars EU
-	Rémunération de l'architecte coordinateur (3.000 dollars EU x 24 mois)	72.000 dollars EU
-	Transports, frais de subsistance et honoraires professionnels de 10 enseignants non tunisiens pour cinq jours chacun	18.000 dollars EU
		<hr/>
	Total :	100.000 dollars EU

Action du Comité : Le Bureau a décidé de recommander au Comité d'approuver la demande de formation pour un montant de 50.000\$EU, sur le budget de 1994, destiné à un cours post-universitaire d'une durée de deux ans (1994-1995) s'adressant à une vingtaine de diplômés du Maghreb. Le cours sera organisé par l'Institut national du patrimoine de la Tunisie en étroite collaboration pédagogique et technique avec l'ICCROM et l'ICOMOS, étant entendu qu'une somme égale serait demandée pour l'année 1995, à la dix-huitième session du Comité.

B.2.2 Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)

Antécédents : l'ICCROM a demandé 75.000 dollars EU pour l'organisation de trois cours de formation en 1994. Les cours traitent de Conservation architecturale, Conservation des peintures murales et Principes scientifiques de conservation et doivent avoir lieu à l'ICCROM, à Rome, au cours de 1994. L'ICCROM a demandé une somme de 25.000 dollars EU pour chacun de ces trois cours qui serviront à renforcer la participation de spécialistes des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial. Les détails sur l'estimation des dépenses pour chaque stagiaire seront fournis en temps voulu. Les cours, qui dureront environ quatre mois, sont prévus pour 15-20 participants. Ceux-ci posséderont déjà une expérience des pratiques de restauration/conservation et désireront

élargir leurs connaissances grâce à ces cours internationaux spécialisés.

Au cours des années passées, le Fonds du patrimoine mondial a accordé à l'ICCROM des contributions financières pour des bourses pour les montants suivants :

Conservation architecturale	20.000 dollars EU (1988) ;
	30.000 dollars EU (1989) ;
	20.000 dollars EU (1990) ;
	20.000 dollars EU (1991) ; et
	20.000 dollars EU (1992).

Conservation des peintures murales	20.000 dollars EU (1989) ;
	4.000 dollars EU (1990) ;
	40.000 dollars EU (1991) ; et
	16.000 dollars EU (1992).

Principes scientifiques de conservation	20.000 dollars EU (1989) ;
	10.000 dollars EU (1990) ; et
	13.000 dollars EU (1992).

Description de la demande : l'ICCROM a demandé au Fonds du patrimoine mondial de poursuivre son soutien financier en coparrainant les trois cours organisés en 1994.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : une contribution financière d'un montant total de 75.000 dollars EU (25.000 dollars pour chaque cours) est demandée.

Action du Comité : Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver la demande de 75.000\$EU pour l'octroi de bourses permettant aux participants d'Etats parties (pays en développement) de suivre les trois cours organisés périodiquement par l'ICCROM (conservation architecturale, conservation de peintures murales, principes scientifiques de conservation).

B.3 Assistance d'urgence

B.3.1 Ancienne ville de Shibam et son mur d'enceinte (Yémen)

Antécédents: la République du Yémen possède deux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial: la Vieille Ville de Sana'a (1986) et l'Ancienne ville de Shibam et son mur d'enceinte

(1982). Le Yémen a bénéficié de deux crédits d'assistance préparatoire de 7.000 dollars EU en 1988 pour préparer une liste indicative et de 11.200 dollars EU en 1990 en vue d'une restauration des mosquées, d'un crédit d'assistance d'urgence de 20.000 dollars EU pour Shibam en 1982, et de 19.550 dollars EU pour trois bourses de formation en 1988.

Description du projet: de nombreux bâtiments de l'ancienne ville de Shibam ont été très gravement endommagés par de violentes inondations en décembre 1992 et janvier 1993, et en particulier des édifices remarquables tels que la Maison-musée Bayt-Jarhum ou la madrassa Al Fatha Wa Amdad. Une des maisons situées à l'angle sud-ouest de la vieille ville s'est, elle, totalement effondrée.

Des affaiblissements ou des fissures dans les systèmes de retenue des eaux, l'insuffisance des égouts souvent bouchés et des canalisations pour évacuer les trop-pleins, le manque de pavage des espaces publics qui entraîne la transformation des sols en boue instable en cas d'inondation, le manque d'entretien de nombreuses maisons et le manque d'étanchéité de leurs toits qui génère des écoulements destructeurs, sont parmi les principales causes aggravantes des inondations.

Les autorités du Yémen ont donc demandé une assistance d'urgence de 50.000 dollars EU pour évaluer les dommages subis par les principaux monuments de l'ancienne ville, prendre des mesures conservatoires pour empêcher de nouveaux effondrements et arrêter le processus de dégradation consécutif à ces inondations, préparer un premier plan d'action chiffré des travaux urgents d'infrastructure (canaux de reprise des eaux entourant l'ancienne ville, évacuation des eaux usées et des eaux pluviales, pavage de certaines rues...).

Devant l'ampleur des dégradations, les autorités yéménites ont également demandé l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Montant demandé au titre du Fonds: un premier crédit d'assistance d'urgence de 9.500 dollars EU a été accordé au titre de 1993 par le Président du Comité du patrimoine mondial, pour financer une mission sur place de deux consultants en octobre 1993, un architecte-restaurateur et un socio-économiste, qui ont fourni un premier rapport sur l'état général des dégradations des bâtiments de la ville, et des propositions sur certaines mesures pouvant être envisagées pour revitaliser l'ancienne ville afin d'assurer son entretien par la population.

Le montant complémentaire de 40.500 dollars EU servirait à:

- 1) une première tranche de travaux d'urgence: